

## La saga parlementaire doit trouver une issue favorable

Le 17 février, la Commission de politique étrangère du Conseil des États (CPE) se prononcera sur la question de la poursuite du financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Depuis plus d'une année, cette question est l'objet de revirements parlementaires dignes d'un soap opera. Des rebondissements vains et d'autant plus honteux lorsqu'on sait qu'ils affectent la vie des Palestiniens qui ont survécu aux bombardements incessants commis par Israël à Gaza.

Dès la fin janvier, l'UNRWA a procédé à l'évacuation de son siège dans le quartier de Sheikh Jarrah, à Jérusalem-Est, et au redéploiement temporaire de son personnel international en Jordanie. Cette mesure fait suite à l'adoption par le Parlement israélien d'une loi interdisant la présence de l'agence onusienne en Israël, ainsi qu'à Jérusalem-Est, que le pays occupe depuis 1967. Une législation contraire au droit international, qui interdit la fermeture d'une organisation d'aide humanitaire dans un territoire occupé, et qui pourrait participer des attaques instiguées par Israël à l'encontre des Palestiniens de Gaza.

En effet, outre l'offensive militaire qui a fait 47'000 morts dans la bande, la détérioration des conditions de vie de cette population, notamment via l'interdiction ou l'obstruction de l'acheminement de services essentiels, de l'aide humanitaire et d'autres produits vitaux, participe également des conditions créant un risque de génocide. C'est d'ailleurs parce qu'elle a identifié ce risque que la Cour internationale de justice a, dès janvier 2024, émis deux ordonnances exigeant qu'Israël prenne des «mesures conservatoires» afin de fournir des services de base et une assistance humanitaire aux habitants de la bande de Gaza.

Malgré les entraves répétées à son travail par les autorités israéliennes, l'UNRWA demeure la principale bouée de sauvetage pour les Palestiniens. Depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu,



**Nadia Boehlen**  
Porte-parole d'Amnesty International Suisse

## Pour un monde du travail plus sûr et en santé

Créée en 1984, la Société suisse de sécurité au travail (SSST) réunit près de 2000 spécialistes de la sécurité et de la santé au travail, dont le rôle est d'accompagner les entreprises dans la mise en place de mesures de sécurité et de protection de la santé des travailleurs.

Un engagement qui a contribué à la diminution de près de 50% des accidents de travail en Suisse au cours des trente dernières années, mais ne doit pas occulter la forte augmentation des absences pour des raisons psychiques, la tertiarisa-

tion de la société exposant davantage les collaborateurs aux burn-out qu'aux chutes! Cette évolution constitue à la fois un nouvel enjeu de santé publique et un défi pour les entreprises qui peuvent s'adresser à un spécialiste de la protection de la santé pour mettre en place des mesures de prévention. Plusieurs associations, dont la SSST, publient des registres qui répertorient les experts disponibles en Suisse.

Le temps nécessaire à la formation doit être pris sur le temps de travail. En Suisse, l'employeur a l'obligation de

Courrier des lecteurs

### L'IA est une arme de destruction massive

Impossible d'échapper à la déferlante médiatique qui nous annonce la venue de l'intelligence artificielle comme celle du messie - en mieux. Or, c'est une arme de destruction massive. D'abord c'est un non-sens écologique: ses besoins en énergie sont exponentiels, au point qu'aux États-Unis, on brûle du charbon et du pétrole pour alimenter ses centres de données en électricité. Idem en Irlande. Sur le plan humain et culturel, l'IA nous transforme en légumes. Pourquoi apprendre les langues, à quoi bon faire des études et apprendre à raisonner, et se cultiver, puisque l'IA a réponse à tout? Mais c'est sur le plan éthique que l'IA est la plus problématique. Elle n'a pas vocation à améliorer la vie des humains: son seul but est d'accroître les profits de ses propriétaires, en particulier par l'encouragement à la surconsommation de données (streaming) et de biens. Pire, ils ont bien compris que les usages malveillants qu'on en fait rapportent un maximum. Les fake news et le complotisme sont six fois plus efficaces que les informations vérifiées pour faire tinter le tiroir-caisse. Or, la puissance effrayante de l'IA permet, en effet, toutes les dérives criminelles: arnaques de plus en plus sophistiquées, virus informatiques indétectables et dévastateurs, attaques contre la démocratie comme en Allemagne, en Roumanie et aux États-Unis, destruction de réputations, fabrication de bombes artisanales... L'IA donne aux milliardaires qui la possèdent et la manipulent un pouvoir qui dépasse les moyens de nombreux États. De là à penser qu'ils peuvent diriger le monde, il n'y a qu'un pas. Emblème du techno-fascisme qui monte, Elon Musk s'enivre du pouvoir que lui confèrent sa fortune et la complaisance de son patron de la Maison-Blanche. Résister est difficile, mais pas impossible. Il en va de l'IA comme de l'avion: on peut facilement renoncer à l'une et à l'autre! Question de conscience et de responsabilité individuelle.

En tant qu'État dépositaire des Conventions de Genève, la Suisse organise une conférence des États parties aux Conventions de Genève dans le but de renforcer la protection de la population palestinienne. À ce titre, il est indispensable qu'elle s'engage auprès d'Israël pour que l'UNRWA puisse continuer à exercer dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, et contribue à la livraison de biens de première nécessité pour soulager la population palestinienne.

La Suisse a une longue tradition d'aide humanitaire; il est fondamental que cet engagement se poursuive pour pérenniser le cessez-le-feu et contribuer aux efforts de paix.

**Philippe Barraud, Cully**



AFP/Patrice UB/Leica/Metiers

Si l'intelligence artificielle semble prometteuse dans certains domaines, elle suscite aussi bien des inquiétudes.

### Vins vaudois: et le consommateur?

Le projet de «mise à jour» des AOC viticoles vaudoises («24 heures» du 5 février) risque à nouveau d'accoucher d'un mulot! Lors de la précédente révision du Règlement des vins vaudois en 2009, on se souvient que les vigneron de Féchy s'étaient opposés avec succès à une réforme prévoyant notamment une extension artificielle de leur appellation pour satisfaire la soif du négoce et de la grande distribution. Seize années plus tard, la réforme proposée ne semble pas faire l'unanimité au sein du vignoble et n'amène pas davantage de transparence pour le consommateur. A l'exemple du maintien de la possibilité de mentionner un lieu de production pour des vins dont seulement 60% des raisins proviennent de ce terroir et 40% d'un autre lieu de la même région: ainsi un Epesses peut contenir jusqu'à 40% de Lutry! Pour les grands crus, on se réjouira que désormais 100% des raisins doivent provenir d'un même lieu de production et qu'une commission de dégustation procède au contrôle organoleptique des vins candidats à la mention de «Grand Cru».

Par contre, on ne comprend pas très bien la réduction drastique du nombre de cépages autorisés, qui passe de 61 à 7, privant ainsi les producteurs de Dézaley ou de Calamin d'une diversification pour des motifs climatiques ou économiques, ou tout simplement pour répondre aux envies d'une nouvelle génération de consommateurs. Voilà le vrai défi auquel nos éminentes viti-vinicoles me semblent être confrontées.

**Pierre-Alain Rattaz, Aigle**

### «24 heures» précise

Dans notre cahier Emploi du jeu de 13 février 2025, «24 heures» a par erreur publié l'annonce en page 21 concernant un poste de «Cheffe ou Chef du Service d'organisation et d'informatique de la Ville de Lausanne». Le poste n'est pas à pourvoir, merci de ne pas transmettre de candidature. - Dans notre édition du 13 février, en page 19, il fallait comprendre que la campagne de promotion des métiers des soins visant les jeunes et les adultes est lancée par l'OrTra santé-société Genève, en lien avec les partenaires de la formation, les principaux acteurs et employeurs du domaine, soutenue par le Canton et la FFPC (Fondation pour la formation professionnelle et continue).

quand on dit: «Je vais à la Tuilière», on peut penser que la personne se rend à la prison du même nom, à Lonay, établissement de détention pour avant jugement, d'exécution de peine et de mesure pour femme. Cette omission liée à la pensée peut s'expliquer par le fait qu'on va plus souvent au match de foot que de rendre visite à une copine qui a commis des bêtises.

**Jacques Wullschlegler, Lutry**

### Voitures électriques: la fin du grand mensonge?

«24 heures» du 12 février **Concerna l'article «Les Romands s'accrochent à leur Tesla»** Les Romands et les Suisses sont bien obligés de s'accrocher à leur Tesla, car ces «lectromobiles» sont tout simplement devenues invendables ou alors à des prix ridicules sur le marché des occasions. Les acheteurs de la première heure se sont fait prendre par les promesses des constructeurs et des écologistes. Les premiers se soumettent à de lourdes amendes s'ils ne réalisent pas des objectifs de vente farineux imposés par les politiciens. Quant aux promesses des milieux écologues et des publicitaires, elles ne sont qu'un leurre, car les batteries de ces véhicules contiennent des matières qui sont souvent exploitées dans le tiers-monde dans des conditions peu écologiques et éthiques. En outre, il n'existe pas encore de recyclage industriel à grande échelle pour ces batteries qui se dégradent et dont le coût reste astronomique. D'autre part, le courant qui sert à les recharger provient rarement d'une production durable. D'autres promesses ne sont pas tenues. Ainsi le réseau de bornes de recharges publiques est encore lacunaire et insuffisant dans la plupart des pays. Les temps de recharge sont encore trop longs et l'autonomie des batteries reste insuffisante. Sans parler des prix de ces voitures qui restent élevés. Et tout cela provoque aujourd'hui l'effondrement des ventes de ces véhicules et pas seulement pour Tesla.

«Recevoir ces dons, en plus de ceux qu'elle avait déjà faits ces dernières années – 28 œuvres – est un moment historique pour le MCBA, confie son directeur, Juri Steiner. C'est un legs décisif qui nous permet de renforcer significativement nos collections d'art de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle et qui va peser sur la destinée du musée, c'est sûr.» En chiffre, ce sont 454 des quelque 2000 œuvres que compte la collection. Tout garder de ces peintures, sculptures, œuvres textiles et œuvres papier n'était pas une obligation formulée par Alice Pauli. «Elle savait les impératifs d'un musée,

**Pierre Schweig, Morges**

associations patronales et syndicales. Par ailleurs, la SSST soutient le postulat du conseiller national vaudois Jean Tschopp, demandant au Conseil fédéral d'examiner la possibilité de mesures incitatives et facilitatrices permettant aux salariés de s'engager pour la collectivité afin de préserver notre système de milice.



**Christian Wyssmüller**  
Président de la Société suisse de sécurité au travail (SSST)

Celle-ci a déjà été signée par 31 grandes entreprises et

# Le riche héritage d'Alice Pauli laisse des questions ouvertes

**Politique muséale** Sur les quelque 2000 pièces réunies par la galeriste lausannoise, le Musée cantonal des beaux-arts en a choisi 454. Les autres seront vendues.

**Florence Milloud**

Le nombre d'œuvres d'art léguées par Alice Pauli au Canton de Vaud pour le Musée cantonal des beaux-arts donne le vertige! Révélé par l'État, il est connu depuis ce 13 février. La galeriste, collectionneuse et mécène avait encore quelque 2000 pièces en sa possession à son décès le 15 juillet 2022. Des peintures. Des sculptures. Des œuvres textiles. Et des œuvres papier.

La Lausannoise vivait avec certaines, chez elle, d'autres étaient encore dans sa galerie du Flon, ouverte en 1999. Ses inclinations de collectionneuse pour Pierre Soulages, maître de l'outrenoir et premier peintre vivant à avoir été exposé au Louvre, étaient connues. De même que celles pour le Turinois Giuseppe Penone, représentant de l'Arte povera. Mais on ne savait pas qu'elle avait conservé des pièces d'artistes contemporains polonais et de l'ex-Yougoslavie découverts, chez eux, alors que la galeriste chassait le renouveau de l'art textile dans ces mêmes pays.

Ce sont toutes ces différentes étapes d'une vie au service de l'art, des artistes et de sa transmission que raconte la collection Alice Pauli. La découvrir comme l'exposition actuelle du Musée cantonal des beaux-arts le propose, c'est rencontrer une femme, prendre la réelle mesure de la galeriste dans son rôle de défricheuse, d'éclairceuse, et intégrer les choix d'une collectionneuse, peut-être pas si monomane que qu'on aurait pu le croire.

**Le choix du roi**

«Recevoir ces dons, en plus de ceux qu'elle avait déjà faits ces dernières années – 28 œuvres – est un moment historique pour le MCBA, confie son directeur, Juri Steiner. C'est un legs décisif qui nous permet de renforcer significativement nos collections d'art de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle et qui va peser sur la destinée du musée, c'est sûr.» En chiffre, ce sont 454 des quelque 2000 œuvres que compte la collection. Tout garder de ces peintures, sculptures, œuvres textiles et œuvres papier n'était pas une obligation formulée par Alice Pauli. «Elle savait les impératifs d'un musée,



Alice Pauli dans sa galerie du Flon, ici en 2010, avec une pièce de Philippe Cognée. Patrick Martin



En 2012, le peintre français Pierre Soulages était de retour pour une exposition chez Alice Pauli. Marius Affolter

pour avoir travaillé toute sa vie avec eux, elle connaissait leur fonctionnement», murmure-t-on dans le milieu en guise d'explication à cette totale liberté de choix. La responsabilité de les faire a été confiée à un comité scientifique, le même qui préside aux acquisitions du MCBA.

Des choix liés à une ligne muséale? En tenant compte, aussi, du marché de l'art? Sachant que sur ce dernier, certains artistes présentent plusieurs centaines de milliers de francs, voire quelques millions? En parcourant l'exposition «Alice Pauli. Galeriste, collectionneuse, mécène», ils appa-

### «C'est un legs décisif qui va peser sur la destinée du musée, c'est sûr.»

**Juri Steiner**  
Directeur du MCBA

raissent dictés par plusieurs axes. Les grandes signatures (Penone, Soulages, Kiefer, Scully, Nevelson et Philippe Cognée pour le plus contemporain). Les Suisses (Jean Lecoulter, Emilienne Farny, Catherine Bolle, Alain Huck).

Mais il y a aussi des œuvres qui racontent la trajectoire d'Alice Pauli, son travail de galeriste, ses audaces. Parmi ces 454 œuvres d'art qui entrent dans l'inventaire inaliénable du MCBA, figurent aussi des prêts à long terme au Cabinet cantonal des estampes, à la Fondation Toms Pauli, au Mudac et à Photo Élysée.

Reste la question de l'avenir de quelque 1500 pièces qui n'iront pas au MCBA dont, dit-on, de nombreuses estampes avec parfois plusieurs tirages de la même œuvre! Elles seront vendues, mais de quelle manière? À qui? Aux enchères? Avec une préférence pour d'autres musées? Juri Steiner reste vague: «Rien n'a encore été décidé, les réflexions sont en cours du côté de l'État qui est en charge de ce dossier.» On ne saura pas davantage si le comité scientifique a aussi choisi de se séparer de certaines pièces d'artistes importants, déjà très présents dans la collection et valeurs sûres du marché. Seule certitude, puisque voulue par Alice Pauli, le produit d'éventuelles ventes devra revenir au Musée cantonal des beaux-arts.

Lausanne, MCBA, jusqu'au 4 mai et jusqu'au 31 août pour l'expo «Alice Pauli et l'estampe», du ma au di (10h-18h). [www.mcba.ch/](http://www.mcba.ch/)

Il y aura les comptes en mars, mais surtout une votation en septembre. Les Vaudois doivent se prononcer sur l'initiative du patronat qui demande une réduction de 12% de l'impôt cantonal sur le revenu et la fortune dès 2026. Côté estimé pour les caisses de l'État: un demi-milliard. Si elle est acceptée, c'est à la faux que le gouvernement devra «prioriser».

«Le Conseil d'État combatta fermement cette initiative, promet la grande argentière, Valérie Dittli. Elle n'est pas absorbable par les finances cantonales.» Que le bilan à mi-parcours soit jugé «positif» ou «faiblard», cette initiative pourrait bien être le juge de paix de la législature.

**Maxime Schwarb**

## «Il faudra prioriser les projets», dit le Conseil d'État

**Bilan de mi-législature** C'est un rendez-vous «traditionnel» de la vie politique cantonale. Jeudi, le Conseil d'État a présenté son bilan «factuel» à mi-législature. La presse a déjà fait l'exercice. Dans les colonnes de «24 heures», ce bilan est jugé «faiblard», et dans celles du «Temps», il est caractérisé par «un manque de vision». Sans surprise, les sept ministres se sont montrés moins critiques: «L'exercice veut que l'on essaie de mettre en valeur ce que l'on a fait», a glissé Nuria Gorrite, doyenne de fonction. Durant une grosse heure, les élus ont donc défendu un bilan «positif» en récitant, tour à tour, un catalogue de mesures «réalisées» et de dossiers «à faire avancer».

Il en ressort que ce gouvernement a d'abord dû gérer des crises, tout en voyant les caisses de l'État se vider. L'inflation, avec les mécanismes légaux d'indexation des salaires de la fonction publique, se traduit par 280 millions de charges pérennes en trois ans, la crise en Ukraine coûte 100 millions par année, a égrainé la présidente du Conseil d'État, Christelle Luisier.

### «Nous n'avons plus les excédents comptables des années passées.»

**Christelle Luisier**  
Présidente du Conseil d'État

«Nous étions très attendus sur un accord Canton-communes, poursuit la présidente. Cet accord nous permet d'avoir des relations apaisées avec les communes, mais il coûte 160 millions par année au Canton.»

Ces nouvelles charges, conjuguées notamment à la disparition des dividendes de la Banque nationale suisse et aux baisses fiscales (environ 300 millions déjà adoptés), entament la santé financière du Canton. «Nous n'avons plus les excédents comptables des années passées, reconnaît Christelle Luisier. Il faudra donc prioriser les projets.»

À mi-législature, il est encore trop tôt pour savoir où va le Conseil d'État en matière de politique budgétaire. Les priorités seront fixées une fois les comptes 2024 connus, le mois prochain. «C'est dans ce cadre-là que nous ferons des choix politiques, assure la présidente. Des efforts devront certainement être consentis pour contenir les charges.»

Il y aura les comptes en mars, mais surtout une votation en septembre. Les Vaudois doivent se prononcer sur l'initiative du patronat qui demande une réduction de 12% de l'impôt cantonal sur le revenu et la fortune dès 2026. Côté estimé pour les caisses de l'État: un demi-milliard. Si elle est acceptée, c'est à la faux que le gouvernement devra «prioriser».

«Le Conseil d'État combatta fermement cette initiative, promet la grande argentière, Valérie Dittli. Elle n'est pas absorbable par les finances cantonales.» Que le bilan à mi-parcours soit jugé «positif» ou «faiblard», cette initiative pourrait bien être le juge de paix de la législature.

**Renaud Bournoud**